

CSAD « bilan de rentrée » du 17 octobre 2024



En introduction, la FSU dénonce le fait de n'avoir reçu les documents préparatoires à cette instance que deux jours avant, ce qui rend difficile leur examen et leur analyse.

Lecture des déclarations liminaires

La déclaration de la FSU est ici :

<https://bordeaux.snes.edu/Declaration-de-la-FSU-au-CSA-D-de-Gironde-du-17-octobre-2024.html>

Point sur les effectifs :

Au niveau académique, la baisse démographique est réelle avec 1170 élèves en moins. En Gironde, les effectifs des collèges sont en baisse avec - 357 élèves. La baisse démographique ne concerne pas encore les lycées qui gagnent 67 élèves. Les effectifs dans les établissements privés sous contrat restent à peu près stables et représentent 17% des collégiens et 20% des lycéens du département.

Au collège, le nombre d'élèves par classe est de 26,08. Il était de 26,04 l'année dernière. Le niveau 6ème gagne 41 élèves, le niveau 3ème gagne 165 élèves. Le niveau 5ème perd 104 élèves, le niveau 4ème 466.

La FSU a dénoncé auprès de la DASEN le fait que malgré la baisse démographique en collège, les classes restent très chargées ! Les établissements de l'Éducation prioritaire ne sont pas épargnés avec de nombreuses classes qui atteignent, voire dépassent le seuil de 25. La FSU a également dénoncé le fait que les élèves d'ULIS et d'UPE2A ne soient pas pris en compte pour le seuil de 28 en 6ème, 30 en 5ème, 4ème et 3ème. Nous avons aussi alerté la DASEN sur les effectifs en lycée, particulièrement dans certaines spécialités, avec des classes à 37 ou 38, voire plus !

Point sur les moyens :

En Gironde, 22 ETP (équivalent temps plein) ont été créés à la rentrée 2024, ce dont se félicite la DASEN. Cependant, la FSU dénonce ces créations de postes en Gironde en trompe l'œil car de nombreux postes créés l'ont été pour l'ouverture du lycée de Créon, du collège du Barp et pour l'ouverture de nouvelles divisions dans le lycée du Barp et dans les collèges de Saint-Selve et de Belcier . Il y a en fait de nombreux redéploiements et pas suffisamment de créations de postes notamment pour mettre en place les groupes dans le cadre du "choc des savoirs" !

Le nombre d'heures poste est en augmentation de 0.3%. Le nombre d'HSA est stable (16472). Le ratio heures poste/HSA est de 10,29 % (collège 7,83 % et LGT 12,32%). Le total DHG 160 069 (HP et HSA) est en augmentation de 0,27 %.

A la rentrée 2024, l'enveloppe d'IMP est de 1505 (161 574 heures : augmentation de 0,27%). Concernant le Pacte, au 8 juillet 2024, sur les 5232 parts allouées, 5502 ont été attribuées : 2996 parts en collèges et 686 parts en lycées. Au 10 octobre, 1106,44 parts ont été "contractées" pour le RDC, soit 38,5%. La DASEN a rappelé la priorité de 50% de Pacte en RCD pour obtenir des Pactes supplémentaires ! Sa priorité : le remplacement de courte durée (nous avons écrit un article à ce sujet : <https://bordeaux.snes.edu/Le-guide-du-remplacement-de-courte-duree-a-l-usage-des-chefs-d-etablissement-Un.html>)

La FSU a, une fois de plus, affirmé son rejet du Pacte et a souligné le peu d'enthousiasme des collègues à s'y engager. D'ailleurs le nombre de Pacte alloué en Gironde a drastiquement diminué passant ainsi de 10 619 parts à la rentrée 2023 (5517 en collège, 1349 en lycée) à 5232 pour la rentrée 2024 (2996 en collège, 686 en lycée), soit une baisse de près 50 %.

Nous avons interrogé la DASEN sur la répartition genrée du Pacte : sur 2117 enseignant.es qui ont pris au moins une part, 63 % sont des femmes (83,5 % des parts allouées). Mais les femmes prennent moins de part chacune. Sur les 2876 parts consommées : 1109 parts le sont par des hommes, 1167 par des femmes.

L'enveloppe d'HSE dédiée au dispositif "devoirs faits" en collège et pour les 3ème prépa métier, est de 46 705, soit une diminution de 12 % par rapport à 2023-2024. Nous avons dénoncé cette diminution qui met en péril le maintien du dispositif pour les 4èmes et 3èmes dans de nombreux établissements. Certains établissements sont touchés par une baisse drastique (de 40 à 50% en moins). La DASEN a répondu que cela concernait les collèges n'ayant pas consommé toutes les heures allouées l'année dernière.

Les HSE pour le dispositif "je réussis au lycée" n'existent plus. Il ne reste plus que les HSA transformées en HSE pour mettre en place des dispositifs d'aide en lycée !

La FSU a souligné qu'avec la baisse des HSE en collège et sa suppression en lycée, de nombreux dispositifs ou actions ne pourront plus avoir lieu comme les oraux blancs, les accompagnements de sortie scolaire, les voyages... La politique d'austérité va avoir de graves conséquences sur le fonctionnement des établissements.

Attaques d'extrême-droite et « parents vigilants » :

La FSU a affirmé son inquiétude face à la montée des attaques d'extrême-droite ciblant des établissements scolaires, comme au Lycée Camille Jullian de Bordeaux. La DASEN a affirmé être particulièrement vigilante sur ce point et a demandé aux organisations syndicales de lui transmettre les informations sur les collectifs de parents (distribution de tracts, intervention en CA, ...).

LA DASEN a réaffirmé son soutien inconditionnel lors de dépôt de plainte de collègues visé.es par des propos racistes ou xénophobes. Les collègues mis en cause sont accompagné.es par les services de la DSDEN.

CDEN « bilan de rentrée » du 18 octobre 2024

Lecture des déclarations liminaires

Voir celle FSU ici :

<https://bordeaux.snes.edu/Declaration-de-la-FSU-au-CDEN-de-Gironde-du-18-octobre-2024.html>

Rappel de l'alerte sociale sociale du 14 octobre et proposition d'un vœu intersyndical

→ vœu = 15 pour et 1 NPPV sur 16 votants.

Vœu :

Dans la continuité de l'alerte sociale déposée le 14 octobre par les organisations syndicales, nous exigeons un budget à la hauteur des besoins et des missions de l'École publique et proposons aux membres du CDEN de voter le vœu suivant :

Les membres du CDEN réunies ce jour s'opposent aux milliers de suppressions de postes annoncés pour l'École et appellent à un budget ambitieux pour l'Éducation nationale afin :

- d'améliorer les conditions d'enseignement de toutes et tous les élèves et baisser les effectifs de classe
- d'assurer tous les remplacements des personnels absents (enseignant.es, professeur.es, AESH, personnels du médico-social, personnels administratifs, ...)
- d'assurer une réelle école inclusive (créations de postes et de places dans les dispositifs et établissements adaptés, recrutement d'AESH avec un statut et salaire décent...)

Réponses de la DASEN à notre déclaration

- Le privé sous contrat est financé car sous contrat avec l'EN . Il y a des contrôles pour les écoles-établissements hors contrat. Un inspecteur est dévolu au contrôle des établissements hors-contrat et de l'instruction en famille. **La demande de connaître les moyens alloués au privé est entendue mais cela relève de la compétence du Rectorat.**

- L'EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) = passage en CSE avant inscription dans les programmes donc travailler ensuite à l'accompagnement de ces programmes et documents. Prendre le temps pour permettre sa mise en place de façon sereine.

- Sur l'inclusion : La DASEN reconnaît un problème dans la poursuite d'étude au lycée pour les élèves en situation de handicap. Elle dit que cela va être une de ses priorités sur l'orientation.

- Les groupes de niveaux-groupes de besoins = demande de la rectrice d'un suivi du « choc des savoirs ». Elle a mandaté un suivi des IPR au niveau académique autour de leur mise en œuvre et de leur suivi.

- La santé mentale des jeunes = travail avec l'ARS et les infirmières scolaires + 3 médecins référents sur le territoire car il n'y a plus de médecins scolaires DSDEN (seulement une infirmière).

Alerte portée par la FSU concernant les enfants vivant à la rue :

Même si le logement des familles de nos élèves n'est pas une compétence de l'Éducation Nationale, il serait inconcevable que notre institution considère qu'elle ne peut rien faire quand certains élèves dorment avec leur famille dans des voitures, dans des squats indignes, sous des tentes.

Ce que vivent ces enfants est d'une grande violence indigne d'un pays riche. La vie des écoles, l'enseignement, la scolarisation de tous les enfants en sont impactés.

Comment faire classe sereinement quand on sait où a dormi l'un de nos élèves ?

Que répondre quand un élève demande pourquoi son camarade dort dans une voiture ?

Comment enseigner la solidarité, l'entraide, les valeurs de justice dans ces conditions ?

Pas un enfant à la rue la nuit est l'affaire de toute la communauté éducative.

Dans les établissements scolaires, dans les écoles, enseignants.es, parents, personnels de direction, se mobilisent pour sortir ces enfants de la rue. Après avoir frappé à toutes les portes, activé tous les réseaux, certains ont décidé de dormir dans les écoles avec les familles sans hébergement.

C'est un signal fort qui attend une réponse → Mme la DASEN, mesdames et messieurs les élu.es, que comptez-vous faire ?

- Mme la DASEN, nous attendons de vous que vous demandiez au préfet qui ne vient jamais au CDEN, en charge de l'hébergement d'urgence, quelles mesures il compte prendre pour que certains de nos élèves ne soient pas à l'école le jour et dans la rue la nuit.

- Mr le Président du Conseil Départemental, Messieurs et Mesdames les élus locaux, nous attendons de vous des actions fortes et concrètes.

→ Une évidence se pose, les enfants de doivent pas devenir les victimes des surenchères politiques qui flattent le RN.

Nous n'avons pas pu maintenir notre argumentation jusqu'au bout en raison de l'intervention du maire LR du Bouscat. Ce dernier a rappelé que les maires ne pouvaient pas tout et que cette problématique était de la compétence de l'État.

Carte de l'éducation prioritaire : chantier remis à 2026

Dans l'éducation prioritaire, il est urgent de revoir la carte afin de permettre aux écoles dans des territoires défavorisés de bénéficier des mesures des REP.

ATTENTION, la FSU est attachée au fait que la carte de l'Éducation Prioritaire reste à la main du ministère de l'Éducation Nationale avec des critères diversifiés et transparents et pas dans le cadre d'une enveloppe contrainte. Refaire la carte de l'EP avec un tel gouvernement ne serait pas de bon augure. La DASEN répond que c'était une priorité de Nicole Belloubet mais c'est désormais un chantier remis à 2026.

La sectorisation

La FSU revient sur l'enjeu de la sectorisation garante de mixité sociale et scolaire et souligne qu'elle a l'impression que ce n'est plus une priorité pour le Conseil départemental. Cette année la FSU exprime ses craintes autour de celle liée à l'ouverture du collège de Montussan.

La FSU rappelle également l'engagement du CD de travailler à une nouvelle sectorisation sur l'ensemble du département après la fin du plan collège. Ce serait un vrai moyen pour améliorer la mixité sociale et scolaire plutôt que de pratiquer des ajustements au coup par coup en fonctions des ouvertures de collèges et de lycées sur de petits territoires où les pressions des élu.es et des parents s'exercent fortement.

Réponse du Conseil Départemental (Michelle Lacoste) : Difficulté d'anticiper. Pour le collège de Montussan = expérimenter une autre manière de travailler avec une petite équipe. Un grand territoire concerné donc une large concertation (parents, élu.es, principaux...). Mixité, mobilité, effectifs pour base de réflexion et arriver à 3 cartes avec une qui se dessine au terme d'une vraie concertation. Retour positif sur cette méthode de concertation au plus près du terrain. Le CD souhaite que cette sectorisation soit partagée par les personnels et les élu.es et surtout les parents. Donc il ne s'agit pas de renoncer et le sujet est remis sur la table pour faire bouger les lignes. Un critère aussi à prendre en compte → les transports de la famille et en commun.

Collège du Barp et collège du Pian-Médoc : les services connaissent le problème. Des blocages importants. Collèges Mios, Marcheprime... **Discussion à reprendre lors du prochain CDEN sectorisation.**

Les résultats aux examens et l'orientation

DNB 2024 : 87,3% en Gironde et 88,6 % dans l'académie. Au regard des IPS, indice de position sociale (109 pour le 33 / 101 France / 106 Académie), nous pourrions faire mieux si nous comparons au 24, 47 et 40, d'après la DASEN.

DNB Pro : 78,5 %

BAC 2024 :

En dessous des résultats académiques et disparités territoriales (QPV, ruralité).

Voie générale : 96% (96, 3% au niveau académique). Voie technologique : 90,1% (91,6 % au niveau académique). Voie professionnelle : 82,7 % (83,4% au niveau académique).

Bac Technologique :

De 93,8 % ST2S pour le 33 (ST2S Acad 97,5) à 89,5 % pour le 33 en STMG (STMG Acad 90,3%)
STI2D 87,9% (33) 90,3% (Acad)

Des disparités entre le département et l'académie, entre établissements et entre filières.

Questions sur les fragilités du bac STMG et du droit au maintien.

Le bac STI2D offre des perspectives d'études très intéressantes mais n'attirent pas assez de candidats, il faut faire découvrir cette filière dès le collège.

Orientation :

Les écarts entre les intentions des familles (70%) et les décisions (64%) pour la 2nde GT se creusent.

Idem pour la voie pro : 30% intentions, 36% décisions. Des décalages encore plus marqués sur les territoires (surtout EP) et de genre. À niveau scolaire égal, l'IPS oriente le projet d'orientation des élèves. En zone rurale défavorisée, seulement 50 % de demandes en LGT.

2nde BAC PRO : 3391 places : pression 1,2 : pression surtout importante sur Bordeaux métropole.

CAP : 1038 places, pression 1,6 : taux de pression plus important car postulent élèves de troisième générale comme élèves 3^{ème} prépa métier

Une augmentation des réorientations 2nde GT vers un CAP. CAP priorité aux élèves Segpa et Ulis.

Décisions post-seconde → 74,8 % 1^{ère} G et 25,2 % 1^{ère} Techno. 51 % vers une 1^{ère} STMG, 23 % vers STI2D, 11% STSS, 10% : STHS, STI2DA : 3%, STL : 0,6 %, STTMD : 0,2 %. Fermeture de 2 divisions de STMG. Plus de bonus établissement pour entrer en STMG.

En STI2D, Il restait des places vacantes sur tout le département. Il y a une sous-représentation des filles alors qu'il y a une appétence en 3^e. C'est le contraire en ST2S. Mais en STMG, on note l'équilibre fille-garçon.

La carte des formations se travaillent avec la rectrice et la région.

Remarques de la FSU : Comment sortir de l'assignation sociale et de territoire ? L'orientation précoce et l'orientation par défaut = 2 problèmes qui figent les élèves dans un parcours scolaire sans droit à l'hésitation ou à l'erreur à l'adolescence. Manque de PsyEN et les PP pas spécialistes de l'orientation. Offres de formation réduite sur le territoire → réduction des choix d'orientation pour les familles. Les 50 heures d'orientation en 2nde = jamais vu !

L'IEN IO annonce le déploiement d'une offre qui permettra de suivre les élèves dans le cadre du Parcours Avenir. La FSU lui demande sur quel temps cet outil doit être utilisé. La Dasen adjointe, Mme Christie, répond qu'il y a l'ISOE pour rémunérer ce temps.

L'école inclusive

- Ulis

R 2024 = ouvertures de 3 Ulis école et 3 Ulis collège

1 DAR (dispositif d'auto régulation) en collège (Arveyres).

97 Ulis pour le 2nd degré soit 21 en Lycée et 76 en collèges pour 1 725 élèves (1110 CLG, 213 LYC) + 18 dans le privé. La DASEN reconnaît un problème pour l'accompagnement du handicap en lycée et plus généralement l'accompagnement et la réussite en lycée de ces élèves.

- Notifications = 9861 et 9742 accompagné.es, 119 en attente. Une hausse importante des notifications à interroger : vers une médicalisation de la difficulté scolaire à interroger. Cette évolution alarmante des chiffres est d'autant plus étonnante au regard de la baisse démographique.

- Nombre d'AESH = 2 663 soit 1 520 ETP

Pause méridienne AESH → une convocation académique à signer avec la collectivité. Pour cela, situations hiérarchisées (3 situations : d'abord les élèves déjà accompagnés, puis les élèves notifiés MDPH avec mention de la pause méridienne ayant un handicap très important, puis les élèves notifiés mais sans mention de la pause méridienne avec un handicap très important).

- Travail avec la MDPH = pour comprendre l'augmentation des élèves en situation de handicap

- Établissements médico-sociaux : 21 IME, 21 ITEP, 2 établissements pour polyhandicap, 4 instituts d'éducation motrice, 1 jardin d'enfants spécialisé, 5 établissements troubles sensoriels, 48 SESSAD. 4313 places en médicosocial en Gironde dont 1371 à la maison !